

Éditorial

L'ASP célèbre son 40ème anniversaire cette année. Raison suffisante pour en faire le sujet phare de cette édition. Dans le rapport de la présidente Gabriela Rüttimann, vous trouverez des récits sur l'histoire du SPV ou de l'ASP. À l'occasion de cet anniversaire, le conseil a chargé l'historien Walter Aeschmann d'élaborer l'histoire de l'association à la lumière des événements et des mouvements contemporains. Dans la dernière partie de l'édition, une revue de Theodor Itten présente ce libellé à la lecture captivante.

Un rapport sur l'Assemblée des membres, des informations issues du secrétariat et des nouvelles des deux régions romanches de Suisse complètent la rubrique « Actualités ».

Des réunions du EAP (employee assistance program – programme d'aide aux employés) sont rapportées sous la rubrique « psychothérapie internationale ». Parmi les sujets abordés, figurent les aspects éthiques et légaux de la psychothérapie sur Internet ainsi qu'un processus législatif sur la psychothérapie, en cours dans certains pays européens, tels que l'Espagne.

L'évolution politique professionnelle émerge en Allemagne, où, d'une part, la thérapie systémique a franchi une nouvelle étape de reconnaissance et, d'autre part, un nouveau projet de loi est sur le point d'être adopté par le Conseil fédéral: avec des effets sur l'ensemble Europe ! Pour la première fois, un programme académique direct en psychothérapie est réglementé par la loi.

Esther Bulang avec sa contribution à la spiritualité, au chamanisme et à la psychothérapie, a réintroduit un sujet dans la rubrique « Débat », qui a déjà fait l'objet de controverses dans les éditions 2015 et 2016. Elle explore moins la distinction entre psychothérapie et chamanisme que le lien entre spiritualité, chamanisme et psychothérapie qu'elle juge nécessaire – et prône une compré-

hension scientifique de la psychothérapie pouvant inclure des connaissances chamaniques.

Les critères pour le fondement scientifique des procédures de psychothérapie ont été ravivés dans un discours actuel. La raison en était que le Conseil consultatif scientifique allemand pour la psychothérapie (WBP) avait rejeté le recours à la psychothérapie humaniste et à la thérapie gestaltiste « Gestalttherapie » comme méthodes psychothérapeutiques. Dans la rubrique « Focus » Peter Schulthess retrace les lignes d'argumentation et discute d'un autre sujet du discours : les procédures d'accréditation en Suisse et le travail de la Commission professionnelle de psychologie (PsyKo).

Armin Baumann aborde également un thème dans la rubrique « Focus » qui préoccupe de nombreux psychothérapeutes travaillant avec des patients AI et critique la pratique selon laquelle les opinions des psychothérapeutes sont à peine prises en compte et dévalorisées par l'assurance-invalidité. Avec sa contribution, il souhaite faire appel à un échange de psychothérapeutes concernés afin d'explorer les mesures qui peuvent être prises pour remédier ensemble à cette irrégularité.

Cette fois, la « demande » a été portée sur Peter Müller-Locher, membre de longue date de l'ASP et président sortant de la Commission pour l'assurance de la qualité (KQS) de la Charte.

Trois autres critiques de livres complètent ce numéro : L'un est consacré à un livre de non-fiction sur l'éthique de la psychothérapie, les deux autres concernent les patients dont les récits sont présentés du point de vue de leurs proches ou de leurs patients.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Peter Schulthess, rédacteur en chef

